



Rumeur envers une personne handicapée dans l'intention de nuire

Par **HARFAUT**, le **03/12/2010 à 20:30**

Bonjour,
Je suis victime de rumeur dans le cadre de mes études depuis que je possède le statut handicapé. Des étudiants utilisent cette méthode pour me détruire et m'empêcher de réussir.
J'ai de plus été victime de deux discriminations sur mon campus de la part d'autres étudiants, ce dernier trimestre 2010. Je suis étudiante en Psychologie.
Une rumeur court actuellement contre moi , afin de me faire avoir une mauvaise réputation. Dois-je porter plainte pour fait de diffamation et de dénigrement à mon egard ? On tente en effet de faire croire que j'agresse les personnes portant le patronyme "De" à leur non. Cela est nullement dans mes attentions et ne correspond pas à mon education.
La personne qui m'a attaqué a utilisé d'autres personnes pour faire courir la rumeur. J'ai été victime de discrimination de sa part durant un travail de groupe.
De plus, j'ai le statut handicapé et les personnes à qui j'ai affaire ont-elles le droit de me manquer de respect, de profiter de moi et de me stigmatiser? Puis-je faire valoir mes droits en tant que personnes malades? De plus, je pense que les personnes handicapées ont des droits et que les tiers ont des devoirs à leur egard. Il serait temps que les choses changent afin que les personnes handicapées douées d'intelligence puissent réussir leur vie en toute tranquillité.

Par **mimi493**, le **03/12/2010 à 20:37**

[citation]La personne qui m'a attaqué est de plus étrangère naturalisée française.[/citation]
Ce n'est pas parce que vous êtes victime de problème du fait de votre handicap que vous pouvez utiliser des arguments xénophobes.
Vous pouvez porter plainte en diffamation contre X. Il faudra voir la suite, notamment, la réalité de la rumeur, que des

gens en témoignent.

[citation]J'ai été victime de discrimination de sa part durant un travail de groupe.[/citation]

C'est à dire ?

[citation]

De plus, j'ai le statut handicapé et les personnes à qui j'ai affaire ont-elles le droit de me manquer de respect, de profiter de moi et de me stigmatiser? Puis-je faire valoir mes droits en tant que personnes malades?

[/citation]

Vous n'avez pas de droit particulier du fait de votre maladie.

Le respect est une notion subjective, certains estiment qu'il est pas dû et qu'il se mérite.

Attention, vous entrez dans la victimisation de la pauvre handicapée ce qui pourrait vous nuire dans vos études puis dans votre parcours professionnel mais aussi dans la crédibilité vis à vis de votre plainte.

Par **mimi493**, le **04/12/2010 à 12:29**

Les discours philosophiques sont hors de propos.

Répondez aux questions posées.